

BULLETIN D'INFORMATION N°1 COVID-19

Jeudi 5 mars 2020

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

31

cas confirmés en Bretagne dont 1 décès

Ille-et-Vilaine : 5Finistère : 3Morbihan : 23

1 cluster (cas groupés) dans le Morbihan :

- Auray
- Carnarc
- Crac'h
- Brec'h
- Saint-Pierre Quiberon

Les hôpitaux de 1^{er} niveau : CHU de Rennes et de Brest

Les hôpitaux de 2e niveau :

Centres hospitaliers de Vannes, Lorient, Quimper et Saint-Brieuc

MESURES DE GESTION

L'ARS Bretagne assure le suivi de la situation épidémiologique et la régulation de l'offre de soins, ainsi que la mise en place des mesures sur le territoire en collaboration avec l'ensemble des services de l'État:

- investigations des cas contacts (c'est-à-dire les personnes qui ont été en proximité de patients diagnostiqués Covid-19) en lien avec Santé publique France et un renfort de l'EHESP;
- distribution des masques chirurgicaux aux établissements de santé de 1^{re} et 2^e lignes ainsi que, à compter du 4 mars, aux médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes;
- · limitation des rassemblements et fermeture des établissements scolaires et crèches dans la zone « cluster » ;
- formalisation de protocoles pour la prise en charge à domicile des personnes ne présentant pas de formes sévères de la maladie ;
- · mise en place du téléservice pour déclarer les salariés contraints de garder leur enfant : www.ameli.fr/entreprise

Arrêté du 4 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 5000 personnes en milieu clos est interdit sur le territoire national jusqu'au 31 mai 2020. Le représentant de l'État dans le département est habilité à interdire et à restreindre, y compris par des mesures individuelles, les autres rassemblements lorsque les circonstances locales l'exigent.

Les cas groupés « zones de circulation active du virus » en France :

L'Oise // La Haute- Savoie (Balme-de-Sillingy)
Le Morbihan (Auray, Carnac, Crac'h, Brec'h et SaintPierre Quiberon) // Le Haut-Rhin (Mulhouse)

POUR S'INFORMER

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24

→ Une cellule régionale d'information au public (CIP) répond à tous les aspects non sanitaires

(annulation ou maintien d'événements, questions des maires et des entreprises) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 via la plateforme téléphonique nationale :

0800 130 000

→ Pour la situation morbihannaise des cas groupés, un numéro vert régional est activé à l'ARS :

0 800 350 017

Toutes les informations

www.gouvernement.fr/info-coronavirus www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :







à usage unique





Porter un masque quan on est malade